



## Communiqué de presse

### Délégation générale

3, rue de Romainville 75019 Paris  
Tél. : 01 55 56 37 00 - Fax : 01 55 56 37 01

[fondation-abbe-pierre.fr](http://fondation-abbe-pierre.fr)

## La Fondation Abbé Pierre propose aux candidats aux élections municipales de Marseille 5 axes d'action pour une meilleure politique locale du logement.

L'effondrement des deux immeubles rue d'Aubagne, causant la mort de 8 personnes et le délogement de plus de 3 100 habitants, a mis en lumière **l'ampleur de l'habitat indigne dans la métropole marseillaise et plus généralement l'importance dramatique du mal-logement.**

**Un an après ce drame et à l'aube des élections municipales, la Fondation Abbé Pierre souhaite proposer des axes de développement d'une véritable politique locale du logement et de l'habitat.** En effet, au-delà des effondrements, l'augmentation du nombre de personnes sans domicile ou contraintes de vivre dans des logements indécents ou sur-occupés, la longueur des délais d'attribution de logements sociaux, l'augmentation des expulsions sont autant de révélateurs de l'insuffisance et des dysfonctionnements des réponses en matière de logement à Marseille.

Au-delà des intentions annoncées à la suite du drame, la Fondation Abbé Pierre demande des **engagements concrets de la part des candidats aux élections municipales** (voir le détail en page 2) :

- **Placer l'habitat et le logement comme priorité n°1 du prochain mandat**, avec le rattachement des délégations habitat et logement au maire et au président de la métropole et, à défaut, à son premier adjoint.
- **Produire massivement du logement accessible et rééquilibrer l'offre de logement social**, notamment en respectant les objectifs de la loi SRU, en produisant plus de logements très sociaux ou encore en mobilisant le parc privé.

- **Résorber en 10 ans l'habitat indigne, en déployant un grand plan de lutte contre l'habitat indigne, accompagné de moyens**, pour le repérer, racheter les immeubles dégradés et les restaurer, aider les propriétaires privés à réaliser les travaux, créer une coordination des acteurs qui manque aujourd'hui et lutter résolument et efficacement contre les marchands de sommeil.
- **Résorber durablement le sans-abrisme et les bidonvilles**, en se donnant des objectifs clairs, en mettant en œuvre le plan « Logement d'Abord », en respectant la déclaration des droits des personnes sans-abris et en participant, y compris financièrement, à une vraie stratégie de résorption des squats et bidonvilles.
- **Garantir l'accès et le maintien dans le logement**, notamment en facilitant l'accès à un logement abordable et de qualité et en attribuant prioritairement les logements sociaux aux personnes les plus modestes.

**Sur le plan national, la Fondation Abbé Pierre continuera à se battre sans relâche aux côtés des personnes** vivant en habitat indigne, via son programme *SOS Taudis* et l'accompagnement juridique qu'elle propose, mais également en continuant à interpellier le gouvernement et l'ensemble des pouvoirs publics. **Résorber l'habitat indigne est possible : la Fondation Abbé Pierre a proposé en janvier 2019 un plan national sur 10 ans resté, encore aujourd'hui, sans réponse suffisamment claire et ambitieuse du gouvernement.**

« *La beauté d'une ville, la beauté d'une nation n'est pas dans ses jardins, ses théâtres, ses musées ni même dans ses cathédrales. Elle est de ne pas avoir de taudis. Elle est de ne pas avoir de désespérés.* »

### CONTACT PRESSE

Anne LAMBERT DE CURSAY, Chargée des relations médias  
[alambertdecursay@fondation-abbe-pierre.fr](mailto:alambertdecursay@fondation-abbe-pierre.fr) • 06 23 25 93 79 • 01 55 56 37 45

# PROPOSITIONS

## PROPOSITION N°1

### PLACER L'HABITAT ET LE LOGEMENT COMME PRIORITÉS N°1 DU PROCHAIN MANDAT

#### Que les candidats s'engagent à :

- Rattacher la délégation habitat et logement au Maire ou à défaut au 1<sup>er</sup> adjoint directement rattaché au Maire.
- Rattacher la délégation habitat et logement au président de la métropole ou à défaut au 1<sup>er</sup> vice-président.

## PROPOSITION N°2

### PRODUIRE MASSIVEMENT DU LOGEMENT ACCESSIBLE ET RÉÉQUILIBRER L'OFFRE DE LOGEMENT SOCIAL

#### Que les candidats s'engagent à :

- Respecter l'objectif de 25% de logements sociaux pour 2025 dans le futur Programme Local de l'Habitat.
- À Marseille, respecter l'objectif de 25% de logements sociaux par arrondissements en déployant une politique ambitieuse de rééquilibrage de l'offre.
- Produire massivement du logement social pour les personnes les plus démunies notamment en majorant les financements ville et métropole pour la production de logements très sociaux (PLAI).
- Mobiliser le parc privé à des fins sociales

## PROPOSITION N°3

### RÉSORBER EN 10 ANS L'HABITAT INDIGNE

#### Que les candidats s'engagent à déployer un « plan Marshall » de lutte contre l'habitat indigne à l'échelle métropolitaine :

- Racheter au moins 1000 immeubles dégradés pour les réhabiliter et en produisant au moins 30% de logements très sociaux à l'issue des réhabilitations.
- Créer un grand service métropolitain de lutte contre l'habitat indigne chargé de coordonner l'ensemble des pouvoirs de police ; le doter de moyens humains conséquents, et s'assurer du déploiement et du suivi effectif des procédures coercitives (péril, insalubrité, travaux d'office).
- Augmenter les aides destinées à inciter les propriétaires privés à réaliser des travaux et les moyens d'accompagnement des propriétaires et des occupants.
- S'associer résolument au côté du parquet et de l'Etat à la lutte contre les marchands de sommeil.
- Se doter de vrais moyens de repérage de l'habitat indigne et non décent, notamment par la création d'un observatoire de l'habitat indigne et la formation des professionnels chargés de se déplacer dans les logements.

- Engager un grand débat public avant et après les municipales sur le devenir du centre-ville de Marseille associant les habitants, les conseils citoyens et la société civile à la gouvernance du Plan Partenarial d'Aménagement (PPA) signé en 2019.

## PROPOSITION N°4

### RÉSORBER DURABLEMENT LE SANS-ABRISME ET LES BIDONVILLES

#### Que les candidats s'engagent à :

- Atteindre l'objectif « 0 personne sans domicile » en moins de dix ans.
- Mettre en œuvre de manière accélérée le plan quinquennal pour un « Logement d'Abord » de façon à sortir des réponses d'urgence.
- Respecter la Déclaration des droits des personnes sans abri, en visant l'accès de tous aux besoins fondamentaux : accès à l'eau potable, aux sanitaires, aux douches, à l'alimentation, aux abris de jour et de nuit. Permettre à chacun de disposer d'une adresse postale par la mise en œuvre du droit à la domiciliation administrative.
- Participer pleinement, y compris financièrement, à une stratégie de résorption des bidonvilles et squats par la mobilisation de solutions de logements durables (pension de famille, intermédiation locative).

## PROPOSITION N°5

### GARANTIR L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

#### Que les candidats s'engagent à :

- Faciliter l'accès à un logement abordable et de qualité
  - > En mettant en œuvre l'encadrement des loyers via l'article 140 de la loi ELAN du 23 novembre 2018.
- Attribuer prioritairement le logement social aux personnes les plus modestes.
  - > En mobilisant de manière effective les 25% du contingent des collectivités et des bailleurs sociaux à destination des publics prioritaires.
- Renforcer les moyens d'accompagnements des ménages confrontés à des difficultés de maintien dans leur logement et prévenir les expulsions locatives en fixant des objectifs chiffrés de réduction du nombre d'expulsions. ■